Bonnes vacances !

Le BM d'OSENBACH

Bulletin Municipal
JUILLET 2024

EXTRAITS des CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet **www.osenbach.fr**

11 décembre 2023

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Renouvellement des conventions de déneigement auprès des administrés
- Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS
- Signature de l'avenant au contrat pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »
- Avis favorable à la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »
- Approbation de l'état prévisionnel des travaux et plan de coupe 2024
- Approbation des tarifs communaux
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Approbation des travaux de mise en souterrain des réseaux secs rue du bois, rue de l'église
- Motion de soutien à l'action du Sivom de l'Ohmbach pour réaliser des études de faisabilité pour une station de traitement.

19 février 2024

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Attribution des subventions aux associations
- Mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et de menaces ou tout acte d'intimidation, par voie de renouvellement de convention avec le Centre de Gestion
- Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier pour le bail 2024 - 2033.

25 mars 2024

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Vote des taux pour la fiscalité directe
- Approbation des documents budgétaires
- Mise en œuvre d'une étude pour un projet d'aménagement du dépôt des sapeurs-pompiers en Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Approbation des modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité TICFE.

29 avril 2024

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Décision de procéder aux travaux d'aménagement du dépôt sapeurs-pompiers en Maison d'Assistants Maternels
- Décision d'ouverture d'un compte à terme
- Signature d'une convention de servitude entre ENEDIS et la commune
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours
- Validation de la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ZAEnR

17 juin 2024

- Compte- rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Précisions sur la délibération pour l'ouverture d'un compte à terme
- Signature de conventions de servitude entre ENEDIS et la commune
- Définition des Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables ZAEnR sur le territoire de la commune après enquête publique
- Signature de conventions d'objectifs et de financement et convention territoriale globale 2024 - 2028 avec la CAF du Haut-Rhin
- Prolongation de la convention participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025.

Mairie d'Osenbach - 2, rue du Heidenberg - 68570 OSENBACH
03 89 47 00 26 - secretariat.mairie@osenbach.fr
www.osenbach.fr

Directeur de la publication : C. Michaud
Conception : J. Ronco
Ont en outre collaboré pour la rédaction la Commission Communication, le personnel administratif et Gaëlle Crand.
Crédit photos : Adobe stock, Mairie Osenbach, Office de tourisme intercommunal du Pays d'Eguisheim et de Rouffach , J. Ronco, S. Fillinger, M. Basier, D. Lamey, Ecole trois fontaines, E. Millet, MJC, SAHR.
Impression : Imprimerie Moser - 68127 Niederhergheim

A L'HONNEUR

MARIAGES

3 juin 2024

M. Eric VALENTIN et M^me^ Valérie PAYEUR

ANNIVERSAIRE & NOCES DE DIAMANT

LE 24 JANVIER M. José KEDAJ et M^me^ Irène KEDAJ ont fêté leurs Noces de diamant

Le 20 avril M^me^ Irène KEDAJ à fêté ses 80 ans

ÉDITO du maire

Madame, Monsieur,

Les idées sont magnificences si elles portent haut le pouvoir de donner le bonheur à l'humanité, mais ces idées ont tôt fait d'être déchirées dans la tourmente de la vie et de se fracasser sur le monde de la réalité si elles sont contraires à ce concept.

Dans ces temps agités que nous connaissons, dans ce 21ème siècle que l'on nous prévoyait assoiffé du parfum de réconciliation et de bonheur entre les hommes par l'usage des nouvelles technologies, par la préoccupation première de son voisin, et d'une photographie nouvelle du mieux vivre ensemble, voilà que nous sommes dans un chaos sans nom et que notre civilisation s'acharne à détruire la lumière qui était nôtre.

Avec le développement de la technique, l'humanité est capable des plus grands exploits, comme envoyer des spationautes dans l'espace, d'éradiquer les virus des plus mortels ou de s'autodétruire avec la bombe nucléaire.

Nous sommes atteints par une profonde préoccupation pour l'avenir de nos civilisations modernes, car il me semble que nous perdons le sens de l'existence, de cette raison de vivre, de cette transcendance qui nous guidait pour mieux avancer et que nous pourrions aller vers un suicide collectif tant l'imagination fertile des séducteurs destructeurs qui recherchent la puissance et le pouvoir pour des prestiges de vaine gloire fait s'égarer la multitude perdue dans le dédale de l'incompréhension.

Servir le citoyen et agir pour la République, être le militant de la Démocratie, voilà ce que doit porter le politique pour malaxer la paix à chaque jour qui passe.
Toute puissance est faible si elle ne réunit pas, et l'union reste l'arme vivifiante des empires pour porter l'homme à cimenter les marbres immortels des monuments qui valorisent la splendeur des siècles.

L'ingénieuse structure de l'homme a de quoi repousser les malignes influences extérieures couvertes de violence, pour créer des forteresses où l'homme vertueux en accord avec ses passions, où l'artiste en quête de liberté, peuvent trouver l'harmonie dont la nature les a parés en leur donnant vie pour les rendre heureux.

Plus près de nous dans le creuset Osenbachois, je vous annonce la réouverture de la troisième classe lors de la nouvelle rentrée scolaire 2024/2025. Je tiens en ce sens à remercier les enseignants, la Directrice Sophie TREOSSI, Djenna TAESCH et Gaëlle CRAND, les délégués de parents d'élèves, les familles des écoliers qui ont fait front face au diktat des services de l'éducation nationale.

L'ancienne caserne des sapeurs pompiers va revivre et dans quelques mois, ce ne seront plus les sirènes des pompiers que vous pourrez percevoir, mais les gazouillis et babillages des bébés. Cet ancien bâtiment va devenir une maison d'assistantes maternelles qui viendra conforter l'accueil et un service public supplémentaire pour le village et la vallée.

Je tiens également à vous faire part des dégradations et vols récurrents que nous constatons dans divers endroits de la commune, et je tiens à dire à, ou aux olybrius qui régulièrement s'en prennent notamment aux figurines placées près du bâtiment associatif et à l'école que je peux les recevoir pour leur proposer s'ils sont dans l'ennui, un plan d'action de travail communal avec notre équipe technique et une lecture du Code pénal s'agissant des atteintes par destructions, dégradations et détériorations aux biens.

Après les élections Européennes et Législatives, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin au bon déroulement de ces opérations.
Un grand merci à ceux qui ont rejoint les élus pour compléter les effectifs du bureau de vote.

Je ne puis terminer cet édito sans avoir une pensée émue pour mon ami, Pascal DI STEPHANO, maire de HATTSTATT disparu trop tôt pour un voyage sans retour.
Je garderai son souvenir d'un homme enjoué, du bon vivant prêt à rendre service à tout un chacun et d'un exemple pour ses amis.

Les membres du Conseil Municipal, le personnel et moi-même nous vous souhaitons un merveilleux été. Qu'il vous soit source de découvertes, de plaisirs et de repos. Que cet intermède de temps soit l'espace qui vous permette de retrouver vos désirs à partager avec vos proches et vos amis.

Christian MICHAUD
Maire d'Osenbach

Côté commune

LES CHANTIERS COMMUNAUX

MAM

Le bâtiment de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers d'Osenbach va faire l'objet d'une réhabilitation pour devenir une «Maison d'Assistants Maternels» pour un accueil d'enfants de moins de trois ans.

Le taux de couverture défini par la CAF pour l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans est actuellement de 17,6 % et d'une seule assistante maternelle présente sur la commune.

Ce nouvel accueil permettra de compléter l'existant en terme de service public ; maison d'assistants maternels, accueil de loisirs sans hébergement et école de la maternelle au dernier cycle élémentaire pour un supplément d'attractivité pour les familles.

L'architecte DPLG retenu pour la maîtrise d'œuvre est M. Eric KRUMMENACHER.

Le nombre d'Assistants Maternels prévu à ce jour est de trois personnes pouvant accueillir 12 enfants.

MAM Les P'tits Escargots

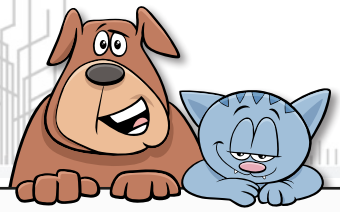

Convention SPA

Depuis de nombreuses années une convention passée entre la Société Protectrice des Animaux et la commune permet de pouvoir placer à la fourrière de Colmar Agglomération, les animaux trouvés en état de divagation et capturés sur le ban communal. Ce placement s'effectue à la demande du maire 24h/24 et 7 jours sur 7.
Vous pouvez trouver les informations relatives à ce sujet sur le site internet et l'application Intra-Muros de la commune.
La cotisation actuelle avec la SPA est de 0,86 € par habitant.

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux errants.

Zone energie renouvelable

Créées par la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 et définies à l'article 15, ces « zones » correspondent à des espaces jugés préférentiels et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

L'identification des zones sera renouvelée à chaque période de la programmation pluriannuelle de l'énergie, tous les 5 ans.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Toutes les communes sont ainsi concernées et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces réalisations d'objectifs sont issues d'un processus de concertation avec les Parcs Naturels Régionaux et une consultation du public qui seront validées par le référent préfectoral.

Table de jeux

Sur l'espace de détente situé auprès du Club-House a été installée une table de jeux de société (échecs, dames et petits chevaux) dont l'aménagement du site a été réalisé en régie.

Les 3 jeux sont en incrustation sur le plateau de la table béton anthracite. Les différentes pièces de jeux sont à disposition en mairie.

Coût de la table 4 020 € TTC de la société HEBLAD et coût de l'aménagement du site 1 606 € TTC

Ecole des trois Fontaines

Protection film vitrage école

Des compléments de nouveaux filtres de protection ont été posés par l'entreprise ALSASUN PROTECT sur les fenêtres de l'école permettant une occultation de l'extérieur pour la sécurité et une meilleure protection thermique en réduisant les éblouissements et la chaleur.

Coût de la nouvelle opération : 1 302 € TTC

Enedis renforcement haute tension Pfaffenheim - Osenbach

ENEDIS va entreprendre des travaux de renforcement du réseau électrique entre la commune de Pfaffenheim et Osenbach. Ce projet consiste à boucler le réseau Haute Tension de façon à limiter les temps de coupure sur le réseau de distribution électrique lors de sinistre sur le réseau. Deux Armoires de coupure seront installées et environ 2 500 m de câble souterrain seront enfouis entre les deux communes.

Les sites impactés pour notre commune seront :

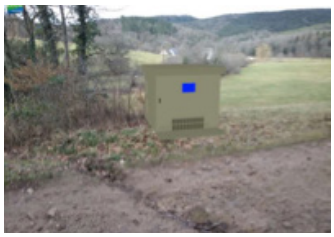

Le Waldackerweg dans le virage qui mène à la ferme GOLLENTZ (implantation d'un coffret et enfouissement de réseau).

La rue des Etangs près du transformateur pour un enfouissement passant par le site de gravats communal et une continuité par le sentier du Pfaffenheimer-Trank.

Des conventions de servitudes seront signées entre la commune et la société ENEDIS.

Les futurs chantiers communaux

Dans les mois à venir vont se réaliser :
- La fin d'aménagement extérieur de la zone nord de l'église

- Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la terminaison basse de la rue du Bois

- La mise en place d'un nouveau panneau d'informations (Club Vosgien, sentier PAROVIC et administratif commune) sur la Place de la Scierie.

Civisme

Les propriétaires de chiens doivent s'assurer que leurs compagnons ne font pas leurs besoins sur les trottoirs et les espaces verts.

Les crottes que l'on retrouve ça et là dans nos rues donnent une très mauvaise image de notre village et du propriétaire qui laisse son chien faire...

Alors ayons le réflexe de ramasser !

Sortie ONF

Le samedi 1er juin les membres du conseil municipal, ainsi que le garde forestier M. Hugo FERBACH se sont retrouvés pour une sortie en forêt.

Au début de la matinée, un pin laricio de corse a été planté au Kreuzlein. C'est une essence résineuse dite d'avenir, que M. le Maire a reçu lors de l'assemblé générale des communes forestières.

L'objectif était de découvrir les pratiques forestières et plus particulièrement l'exploitation mécanisée (abatteuse et porteur). Celle-ci avait eu lieu en février, dans la parcelle 23 de notre forêt communale.

Nous avons également visité les différentes parcelles acquises par la commune en 2023.

Cette matinée a été apprécié par les membres du conseil municipal, un moment riche en échange et connaissance.

Conseil de Développement PETR

Dans le cadre du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, les membres du Conseil de Développement (instance consultative d'échange et de réflexion du PETR) sont venus visités la ferme MOTSCH-GOLLENTZ.

Les thématiques retenues étant : « Les mutations de l'agriculture : comment les accompagner pour favoriser une agriculture nourricière, durable et (re)créatrice de liens avec son territoire »

Ils ont pu découvrir la production laitière, la transformation et la vente directe de l'établissement.

FÊTES & CÉRÉMONIES

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

A 9h30, mercredi 8 mai se sont réunis sur le parvis de l'église, sous l'autorité du Maire Christian MICHAUD, les portes drapeaux, les représentants des anciens combattants, des élus ainsi que de nombreux habitants.

Après la lecture d'un texte par les élus de la Commission des jeunes qu'ils ont réalisé avec brio, s'en est suivi le dépôt de gerbes, la minute de silence suivi de la Marseillaise à cappella.

Le Be Scott Pipe Band fit résonner la cornemuse avant de clore cette cérémonie du 79ème anniversaire de la libération, suivi par le traditionnel verre de l'amitié.

Bénédiction de la Vierge Notre Dame de Lourdes

Suite à la restauration de la statue de la 'Vierge de Lourdes' une bénédiction s'est déroulée le dimanche 12 mai sous un soleil radieux par le Père Serge HABONIMANA, suivie d'un office religieux dans la cour de l'école.

La statue de cette vierge de Notre Dame de Lourdes a été restaurée par Mme Anne GERARD BENDELE, restauratrice de sculpture diplômée de l'INP- IFROA de Paris et le coût de cette restauration a été pris en charge par la commune.

Comme dans de nombreux villages de France les pèlerins qui se rendaient à Lourdes à leur retour dans leur commune créaient une grotte dans différents lieux avec la vierge du rosaire

Pour Osenbach cette grotte et la statue ont été installées dans la cour de l'école des Trois Fontaines. Cette statue est une copie crée par la Maison RAFFI, entreprise de négoce de statues religieuses installée à Paris en 1857 jusqu'en 1953.

M. Ignaz RAFFI était le sculpteur qui créa la Vierge du Rosaire couronnée installée sur l'esplanade du sanctuaire Notre Dame de Lourdes.

Une fabrication en série par le procédé de moulage en plâtre permettant des tarifs inférieurs à ceux des statuaires traditionnelles a permis de voir ces vierges dans de nombreux villages.

Plus de 62 000 moulages pour la période de 1871 à fin 1877 ont été créés.

Pour Osenbach les recherches actuelles n'ont pas permis de déterminer à quelle époque, ni par qui cette grotte et cette statue ont été mis en place dans la cour de l'école du village.

Journée citoyenne

La 8ème édition de la Journée citoyenne qui s'est déroulée le samedi 25 mai dernier a rassemblé 90 participants motivés autour d'une douzaine de chantiers répartis au cœur du village.

LE MUR DU CIMETIÈRE

A l'instar des années précédentes, la journée citoyenne a permis d'avancer sur la réfection des joints du mur d'enceinte du cimetière sur plusieurs mètres.

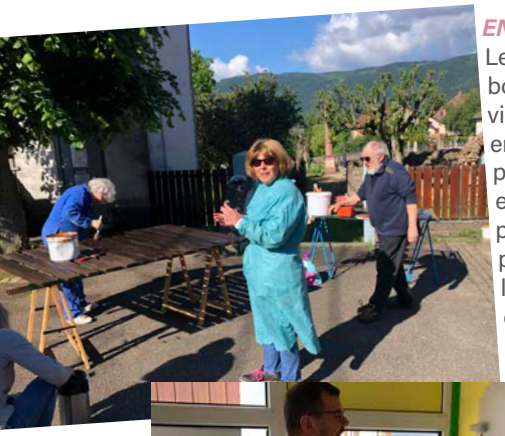

ENTRETIEN DES BANCS

Les différents bancs en bois disséminés dans le village nécessitent un entretien annuel pour les protéger des intempéries et permettre ainsi aux promeneurs de faire une pause pour contempler les beaux points de vue qu'offre notre village.

ECOLE

C'est dans une ambiance décontractée que les murs intérieurs ont bénéficié d'un bon coup de peinture illuminant ainsi les espaces communs. Les clôtures extérieures en bois ont, quant à elles, été traitées à l'huile de lin.

FLEURISSEMENT

L'année passée, la commune a fait le choix de remplacer les traditionnelles annuelles par des vivaces locales, peu gourmandes en eau et capables de s'adapter au changement climatique. Ainsi, seul notre traditionnel Géranium d'Alsace a été planté dans nos jardinières pour agrémenter le village de sa belle floraison rouge.

PARKING DE LA SCIERIE

Le marquage au sol a été repeint, redélimitant distinctement les places de parking et signalisations diverses.

ENTRETIEN DES RIGOLES

Quelques rigoles en bois, abimées par le temps, devenues glissantes et dangereuses, ont été remplacées par des rigoles en acier.

PANNEAU DE SIGNALISATION 30 KM/H

On ne rigole pas avec la sécurité routière et nos emblématiques « escargots 30 » qui nous accueillent à chaque entrée du Village. Ils ont été rafraichis pour nous rappeler qu'il faut lever le pied en arrivant à Osenbach !

BIKE PARC

Après l'apport conséquent de terre en amont de la journée citoyenne, le façonnage du circuit s'est poursuivi pour notamment réaliser bosses et abords.

ENTRETIEN DES ABORDS DU TERRAIN DE FOOT

Une mise en peinture des poteaux et des balustrades a été réalisée pour entretenir les abords du terrain de foot.

REPAS/COLLATION

Pendant qu'une équipe dynamique s'est rendue sur les différents chantiers pour proposer thé, café et sourires aux travailleurs motivés, une autre s'afférait aux préparatifs de la salle et des apéritifs. Tout a été fait dans la bonne humeur pour accueillir chaleureusement les participants. Le repas, un bon pâté chaud et ses crudités, a été préparé par le traiteur BIETH de Soultzmatt et c'est la ferme RUÉ qui a offert le dessert cette année.

Aux habitants motivés et enthousiastes qui ont fait de cette manifestation une réussite, le Conseil Municipal adresse ses chaleureux remerciements ainsi qu'aux différents sponsors indispensables au bon déroulement de cette journée.

Brûlages et usages du feu

sur le territoire du Haut-Rhin.

Les scientifiques s'accordent aujourd'hui pour dire que nos activités humaines sont la cause première de l'accélération du réchauffement climatique dans le monde depuis 1950.

L'empreinte carbone liée aux gaz à effet de serre issus des activités humaines et relâchés dans l'atmosphère n'a cessé de s'accroître sur cette période. Elle constitue aujourd'hui de loin la principale composante de l'empreinte écologique de l'humanité, dépassant les capacités d'absorption des océans et des forêts et conduisant à un dérèglement climatique majeur.

Les causes principales sont :

- **La production d'énergie (utilisation de combustibles fossiles tel que le charbon, pétrole etc.).**
- **La fabrication de produits par la production industrielle.**
- **L'abattage de forêts.**
- **L'utilisation des moyens de transport.**
- **La production de denrées alimentaires.**
- **L'alimentation des bâtiments en énergie.**

Lorsque les émissions de gaz à effet de serre se multiplient, ces gaz agissent comme une couverture autour de la Terre et retiennent la chaleur du soleil. Ce phénomène entraîne alors un réchauffement de la planète ainsi que des changements climatiques.

A l'échelle départementale les expositions au risque de feu sont de plus en plus prégnantes c'est pourquoi monsieur le Préfet dans son arrêté du 28 décembre 2023 rappelle le cadre général des usages relatifs aux brûlages et aux usages du feu sur le territoire du Haut-Rhin.

Cadre général :

Le brûlage des déchets verts issus des parcs, jardins, espaces verts par les particuliers et les collectivités territoriales est interdit à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels.
Le brûlage des végétaux par les entreprises d'espaces verts, paysagistes et producteurs de biodéchets est interdit.
Est interdit, les places de feux au sol dans les bois et forêts, les landes et chaumes à moins de 200 m de ceux-ci.

Période du 1 avril au 14 mars

AUTORISÉ

ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Brûlage sur place de déchets végétaux issus de la gestion forestière de 7h à 16h, s/r contraintes (art 7)
Les barbecues aménagés devant les abris ou chalets situés dans les bois ou forêt sous réserve de respecter toutes les conditions suivantes (art 9.2) :

- d'être desservie par voie forestière
- de l'usage de barbecues fixes équipés de protection contre le vent, attenant à l'abri/chalet et avec autorisation écrite du propriétaire
- présence sur le site d'eau ou de sable

Sans autorisation écrite : l'usage en libre accès est interdit

- usage de réchauds portatifs à gaz à l'intérieur des chalets, des abris de randonnées, de chantier et aires de bivouacs avec cavités dédiées (art 9.2)
- feux de cuisson dans un cadre privé dans jardins attenants aux habitations, terrains de camping et caravaning, parc de loisirs, à proximité des abris autour étangs de pêche et jardins familiaux ouvriers ou collectifs, s/r contraintes (art 9.2)

ACTIVITÉS AGRICOLES

Ecobuage en zone montagneuse ou accidentée par agriculteurs et éleveurs dans le cadre de la première ouverture de lande à fougère s/r contraintes (art 10)

Résidus d'activités agricoles issus de taille de fruitiers, de vignes, des haies si pas de valorisation possible – uniquement de 7h à 16h s/r contraintes (art 12-14)

Est interdit, les places de feux au sol dans les bois et forêts, les landes et chaumes à moins de 200 m de ceux-ci.

Période du 15 mars au 30 septembre

INTERDICTION

De porter, allumer, jeter des objets en ignition (art 7)

De fumer, y compris dans les voies publiques traversant les bois et forêts (art 8)

Des feux festifs et feux de camp, y compris sur landes et chaumes (art 9.1)

Des lanternes volantes et ballons lumineux (art 9.1)

Des barbecues aménagés devant les abris ou chalets – cadenas obligatoires (art 9.2)

Ecobuages et brûlage dirigé (art 10)

Est interdit, les places de feux au sol dans les bois et forêts, les landes et chaumes à moins de 200 m de ceux-ci.

CAS DÉROGATOIRES

Enfumoirs pour apiculteur (art 7)

Pour les feux festifs, dérogation par le maire, après avis du SDIS (art 9.1)

Brûlage de résidus de paille, cultures d'oléagineux, de protéagineux et de céréales, pour raisons phytosanitaires, après accord du préfet (art 11)

CAS PARTICULIER

Usage de réchauds portatifs à gaz à l'intérieur des chalets, des abris de randonnées, de chantier et aires de bivouacs avec cavités dédiées (art 9.2)

Feux de cuisson dans un cadre privé dans jardins attenants aux habitations, terrains de camping et caravaning, parc de loisirs, a proximité des abris autour étangs de pêche et jardins familiaux ouvriers ou collectifs, s/r contraintes (art 9.2)

Résidus d'activités agricoles issus de la taille de fruitiers, de vignes, de haies si pas de valorisation possible – s/r contraintes (art 12-14)

INTERDICTION

Brûlage à l'air libre de végétaux fauchés, coupés ou sur pied dans l'une des situations suivantes (art 13)

- Episode venteux
- A moins de 100 m des habitations, constructions, routes, autoroutes, voies ferrées
- A moins de 10 m des lignes électriques ou de téléphonie
- A moins de 100 m gazoduc
- Avec adjonction d'autres produits

SANCTIONS

Pour les auteurs de feux responsables sur le plan civil et pénal, même lorsque les feux sont autorisés

- non-respect pour les activités forestières : amende 4ème classe
- non-respect RSD (art 4) : amende 3ème classe
- Si non-respect de l'interdiction de brûlage de déchets végétaux par entreprises espaces verts et paysagistes : délit → 2 ans de prison et 75 000 € d'amende

Le Service Départemental Incendie et Secours du Haut-Rhin

La superficie du département représente 3 500 km² pour 775 000 habitants avec une densité humaine importante de 220 personnes au km² pour 366 communes.
En France, les surfaces brûlées sont passées de 9 000 ha en 2011, 26 500 ha en 2017 et 72 000 ha en 2022.

Les feux de forêts sont considérés comme majeurs lorsque les conditions suivantes sont réunies, (règle des « 30 ») :

- Pente > 30°,
- Température > 30°C,
- Hygrométrie < 30%
- Vent > 30km/h

Pour la Région Grand-Est, l'action des moyens aériens nationaux sont devenus complémentaires aux moyens terrestres et peuvent être déployés :

Les Canadairs peuvent écoper sur 16 zones mobilisables du Grand-Est et notamment en Alsace, Marckolsheim, Plobsheim, Rhinau, Wantzenau et Vogelsheim.

Les Dash peuvent se ravitailler à Epinal-Mirecourt (88) une zone devenue un pélicandrome (dispositif qui permet d'effectuer le plein d'eau 10 000 litres d'eau ou 10 T de retardant en une dizaine de minutes sans couper les moteurs de l'avion).

Les hélicoptères bombardiers d'eau peuvent écoper dans de petites surfaces avec des capacités de 800 à 4 000 litres d'eau.

De plus maintenant sont utilisés des drones.
Ces nouveaux matériels deviennent des outils complémentaires pour fournir des renseignements dans le cadre d'une gestion de crise.
Efficaces en terme opérationnel, dans les missions de reconnaissance, de secours d'urgence, ils s'avèrent utiles pour repérer une éventuelle reprise de feu en forêt ou évoluer dans un environnement toxique.

La stratégie globale et la préparation opérationnelle sont devenues des axes complémentaires pour les forces d'intervention :

Empêcher les feux par :

- L'identification et le traitement des causes
- l'information et la sensibilisation du public y compris les acteurs professionnels
- L'estimation et la prévision du danger (collaboration avec Météo France)
- La surveillance dissuasive

Maitriser l'éclosion au stade initiale :

- Par l'aménagement du terrain
- Par l'attaque rapide des feux naissants

Limiter les développements catastrophiques :

- Par l'efficacité de la lutte (action massive et combinée des moyens aériens)
- Par la préservation de la sécurité des personnes et des biens
- Par la préparation de la gestion des situations de crises et la réhabilitation des espaces incendiés.

La Loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie prévoit des objectifs ambitieux

- Élaborer une stratégie nationale et territoriale visant à renforcer la prévention, la protection et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie
- Mieux réguler les espaces limitrophes entre la forêt, les zones urbaines et les infrastructures pour réduire les départs de feux et la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gérer la forêt et promouvoir la sylviculture face au risque incendie
- Améliorer l'aménagement et la valorisation des forêts en appréhendant la défense des forêts contre les incendies à l'échelle du massif
- Mobiliser le monde agricole pour renforcer les synergies entre les pratiques agricoles et la prévention des feux de forêt
- Sensibiliser les populations au risque incendie
- Équiper la lutte contre l'incendie à la hauteur du risque
- Financer la reconstitution de forêts plus résilientes après un incendie

Notre vigilance ne doit pas baisser, respectons les règles et n'hésitons pas à appeler les secours.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES 3 FONTAINES

CARNAVAL

Vendredi 16 février, c'était la fête à l'école. Nous avons dansé, chanté, fait un défilé dans la cour. Princesses, chevaliers, super héros étaient de la partie. Nous avons également apprécié le goûter préparé par les parents : beignets, muffins, crêpes, un vrai régal !

LES CHEVALIERS

Le lundi 15 avril, nous avons fait un voyage dans le temps : direction le Moyen Age.

Un chevalier, son soldat et son fidèle destrier Cherry sont venus nous rendre visite à l'école et nous ont fait vivre une journée hors du temps et riche en découvertes ! Nous avons eu des explications sur la vie au Moyen-Age, nous avons essayé des armures et nous avons même vu un spectacle.

EXPOSITION TOUTANKHAMON

Le vendredi 23 février, nous sommes allés à la rencontre de Toutankhamon. Une véritable immersion en Egypte antique à la découverte des secrets et des mystères de ce pharaon. Les élèves ont approfondi leurs connaissances, ils se sont montrés curieux et ont été émerveillés par les trésors de l'Egypte antique.

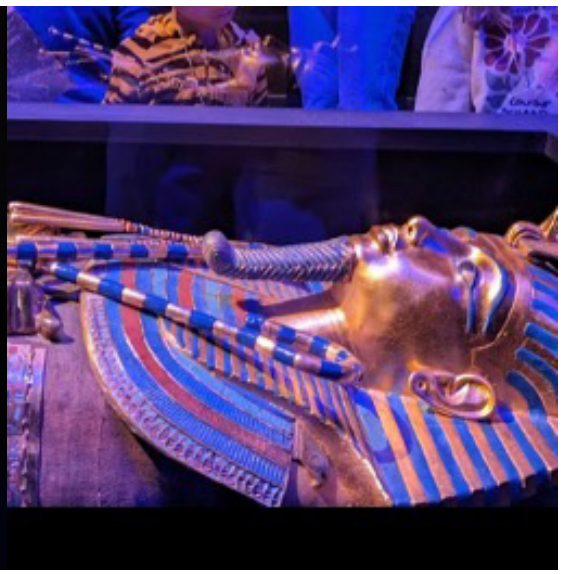

SAVOIR ROULER À VÉLO

Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 bénéficient actuellement du dispositif « Savoir Rouler à vélo ». Ce programme apprend aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge. Plusieurs séances sont prévues, dont une en situation réelle dans les rues du village pour les CM1/CM2, afin qu'ils obtiennent le certificat du « Savoir rouler à vélo ».

ACCUEIL DU MATIN A 7H00

COPAINS QUI DANSENT

Les deux enseignantes de l'école ont souhaité mobiliser leurs élèves dans le plaisir partagé de la danse et de la musique vivante.

Danser ensemble, se donner la main, découvrir des musiques de notre patrimoine et se rencontrer en fin d'année pour vivre et échanger avec des enfants d'autres écoles des moments forts de danse : voilà les objectifs de cette action.

Semaine après semaine, chaque classe a appris les chorégraphies de 6 danses communes avec l'aide de Lilly BURGER-WUCHER que nous remercions.

Les rencontres ont eu lieu le mardi 14 mai pour la classe de maternelle + CP et le jeudi 16 mai pour la classe de CE1/CE2/CM1/CM2. Elles étaient animées par des musiciens professionnels du groupe « Au gré des vents ».

DÉFI J'Y VAIS

Dans le cadre du défi « j'y vais », les élèves ont utilisé des moyens de locomotion originaux pour se déplacer. Ainsi, à poney, à pied, à trottinette ou à vélo, ils ont cumulé pas moins de 696 km (soit 139,20 kg de CO^2 évités) permettant à l'Ecole des 3 Fontaines d'Osenbach de remporter le trophée du défi pour la 3ème année consécutive. Bravo à eux, à leurs parents et à leurs enseignants qui les ont soutenu dans cette démarche.

SPECTACLE DES 3 CHARDONS

Patapoum et Célestine.

Avec son amie Célestine l'équilibriste, Patapoum rêve de réaliser le plus étonnant des numéros de cirque.

Commission
Des jeunes

Nouvelle mandature 2024-2026

Le 19 mars, sous la houlette du maire Christian MICHAUD, les enfants des classes de CM1 et CM2 ont pu visiter la mairie et découvrir son fonctionnement ainsi que les agents qui y travaillent. A cette occasion, ils ont été invités à s'investir dans la Commission des Jeunes pour un nouveau mandat de 2 années. L'ensemble des élèves du primaire se sont prêtés au jeu des élections le 22 mars et ont voté pour leurs candidats selon les règles officielles en vigueur lors des élections.

La Commission des jeunes 2024-2026 comporte neufs jeunes élus qui ont officiellement pris leur fonction le samedi 23 mars 2024, sous le regard empli de fierté de leurs parents, lors de la séance d'installation. Aux côtés de 4 jeunes qui ont choisi de continuer l'aventure pour un second mandat, Lucien DEROZIER, Charlie FUCHS, Noé PELLÉ et Robin VERNETTE-DESMAZIERE, nous accueillons Noéline EPPLIN, Florine HOLTZHEYER, Lucas JENN, Lina MAYET et Louis RICHERT pour cette nouvelle mandature 2024-2026. Avec des projets plein la tête, essentiellement environnementaux et ludiques, il s'agira de les sélectionner, les affiner pour les concrétiser.

En présence des adjoints et des conseillers municipaux encadrant cette commission, Christel, Lydie, Marie et Stéphanie, le maire a félicité les nouveaux élus et leur a remis leur écharpe tricolore ainsi que leurs outils de travail.

Rencontre au sommet

Comme évoqué l'année passée, une deuxième rencontre a eu lieu entre les jeunes élus de Westhalten et d'Osenbach le samedi 15 juin dernier. Ainsi, 18 jeunes, encadrés par des élus des communes respectives et un papa volontaire, se sont rejoints au Heiliger Baum pour partager un moment d'échanges et de convivialité autour d'un pique-nique.

Avec l'intervention de Julien HURTH (pour la Chasse), de Patrick HAENN (pour le Club Vosgien), de Nicolas KRUST (pour les Brigades Vertes) et de Hugo FERBACH (pour l'ONF), ils ont été sensibilisés à la vie de la forêt et à son environnement. Très intéressés et participatifs, ils ont ainsi pu poser leurs questions et répondre au quizz proposé par Julien HURTH. Tout le monde est reparti avec un petit souvenir.

Si l'apéritif a été offert par la municipalité de Westhalten, les jeunes d'Osenbach et leurs familles ont confectionné de succulents desserts qui ont ravi les papilles des petits comme des grands.

Après le pique-nique, qui a réuni les jeunes dans des cabanes improvisées, des équipes mixtes se sont formées pour l'animation « LandArt » (œuvre d'art éphémère réalisée au sol à partir de matériaux trouvés dans la forêt). Au regard des performances de ces artistes en herbe, les œuvres ont été photographiées et seront exposées dans l'abri Henri HURTH en souvenir de cette journée. Une démonstration de chasse au tir à l'arc a clôturé cette rencontre devant un public fasciné par la précision des tirs de cette arme peu commune.

C'est dans la joie et la bonne humeur et sous un beau soleil (enfin) que nous avons pris le chemin du retour vers Osenbach pour les uns et Westhalten pour les autres.

Merci encore à Nathalie LALLEMAND, Maire de Westhalten et toute son équipe pour l'initiative de cette rencontre chaleureuse et amicale et la programmation d'interventions de qualité appréciées de tous.

L'équipe encadrante de la Commission des Jeunes,
Christel, Lydie, Marie et Stéphanie.

ARTS &CULTURES

SAHR

Les Vendredis de l'Observatoire

Rendez-vous tous les vendredis de l'été 2024
En juillet à partir de 21h
En août à partir de 20h30

21, rue du Bois
68570 - OSENBACH

Société Astronomique du Haut-Rhin

Chorale Ste Cécile Osenbach

Nous sommes une chorale paroissiale qui a comme première vocation l'animation des célébrations religieuses. Ses chants contribuent à réhausser les messes dominicales, à insuffler la joie, la paix dans différents événements de la vie locale.

La chorale est une association qui fait partie des forces vives du village. Les choristes se réjouissent de se retrouver toutes les deux semaines, les mardis soir à 19h30 aux répétitions où la convivialité et la sympathie sont de mises. Aimer le chant, c'est aimer la joie et la vie. Afin de continuer à faire bénéficier les villageois de nos prestations, nous avons besoin d'étoffer nos rangs (hommes ou femmes) Le besoin se fait surtout sentir dans le pupitre des hommes.

N'hésitez pas .... Les portes sont ouvertes à toute personne aimant chanter, jeunes à partir de 16 ans et moins jeunes, pour venir agrandir et renforcer notre chœur.

Notre chef de chœur et la présidente de la chorale se feront un plaisir de vous renseigner

Yves LAMEY : 06 30 07 07 13 - Joëlle FISCHER : 06 36 72 30 10

Ligue contre le Cancer MERCI

Les quêteuses et quêteurs bénévoles de la ligue contre le cancer remercient les Osenbachoises et les Osenbachois pour leur accueil et leur générosité lors de leurs passages à domicile. Grâce à vos dons, une somme de 6 640 euros a été remise à la Ligue contre le Cancer. Merci à vous tous.

Angèle SCHURHAMMER, Déléguée

MJC
L'ACTU

La saison se termine pour la MJC d'Osenbach, qui continuera à vous proposer à la prochaine rentrée des activités culturelles et de loisirs : théâtre, couture, gymnastique douce, pilates, fans de lire, mais aussi des animations montées par un collectif de citoyens motivés. Au rang de leurs réalisations de ce début d'année 2024, un jeu de piste théâtralisé qui a réuni près d'une centaine de participants dans les frimas du mois de janvier, une soirée jeux de société ou encore l'animation du Bistrot du Pays à l'occasion des élections européennes. Les bénévoles de la MJC ont une nouvelle fois tenu le ravitaillement du Trail du Petit Ballon à la ferme Gollentz, dans la bonne humeur, pour près de 1700 coureurs, un record !

Amis lecteurs, vous aussi êtes les bienvenus si vous voulez participer à donner vie à ces temps de convivialité. Peut-être avez-vous aussi des idées ou des projets que vous souhaitez réaliser dans le Village ? N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook ou par mail MJC.osenbach@gmail.com

Les plaquettes des activités 2024 - 2025 seront disponibles en Mairie, sur Facebook et au périscolaire.

Alexandre DEROZIER, Président

SPORTS & LOISIRS

Trail du Petit Ballon

Les courses du Trail du Petit Ballon ont fêté leurs 20 ans le 17 mars dernier avec un record de participation à la clé : plus de 3800 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée sur l'ensemble des 4 courses soit 1000 de plus que l'an dernier !

Parmi eux 1200 sur le 53 km et 500 sur le 42 km , les deux courses qui ont fait « étape » à la Ferme Gollentz (toujours fidèle à la manifestation) lieu du ravitaillement principal servi par la MJC locale. Près de 1300 coureurs sont également passés au Lieu-dit Kreuzlein pour le ravitaillement du 24 km , tenu par les fameux « Lamey's Boys and Girls ».

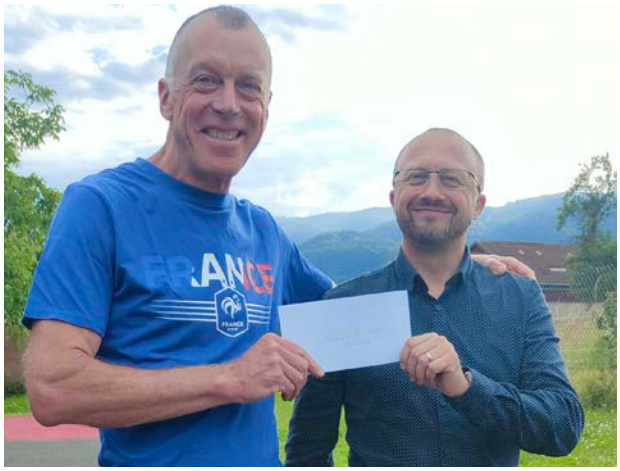

A noter la 4ème place sur le 53 km du coureur local, Mickael BARADEL, 1er français de la course reine et la participation du toujours jeune René FRIEDELMEYER côté organisation (balisage) et côté course sur le 13 km (296 ème sur 800 classés)

Au nom du Comité d'organisation du CCA Rouffach Athlétisme, Eric MILLET remercie la municipalité pour son soutien et donne RDV à tous le 16 MARS 2025 pour la prochaine édition.

Côté Officiel

SIVOM DE l'OHMBACH
OSENBACH - WESTHALTEN

Une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) a été signée le 14 décembre 2023 en présence de Lionel BERTIN, directeur Alsace Suez Eau France et du président du Sivom de l'Ohmbach Laurent LAMEY.

Le Sivom est habilité à exercer les compétences :

- *Au titre de la production et la distribution de l'eau potable*
- *Au titre de l'assainissement collectif*

La nouvelle DSP, d'une durée de 10 ans, court sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2033.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

PAROVIC
Nouvelle coloration des façades

L'aide à la coloration des façades instaurée par la Communauté de communes PAROVIC pour les bâtiments de plus de 100 ans fait l'objet de modifications pour encourager le dépôt des demandes et en faciliter l'instruction.

Vous pouvez consulter l'ensemble des éléments sur le site de la Communauté de communes

https://www.cc-paysderouffach-vignobles-chateaux.fr/services/habitatbis

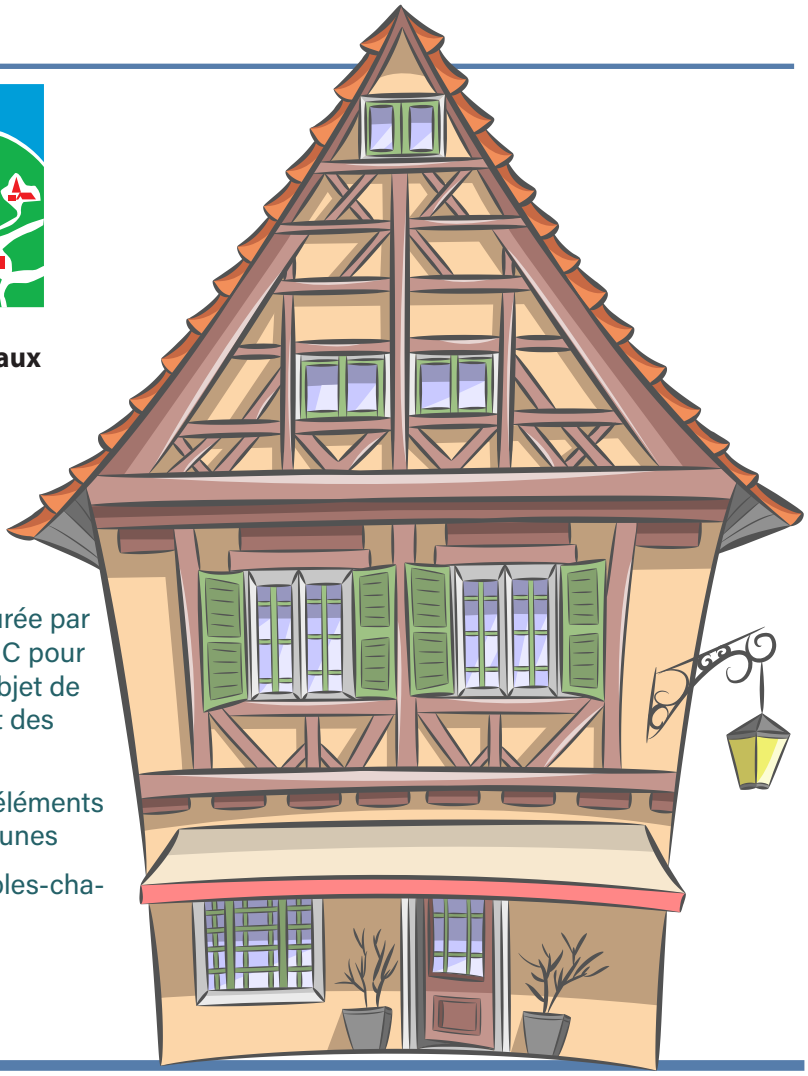

FESTIVAL ÀDOS #6 D'ARTS

→ ENTRÉE LIBRE ! ←

29 & 30 AOÛT 2024

→ ROUFFACH ←

2 SOIRÉES OUVERTES À TOUS

JEU. 29 OUVERTURE DES PORTES 19H

SALLE POLYVALENTE

THÉÂTRE & IMPRO

LES NAINS PROVISATEURS
LES ADOS'RABLES

VEN. 30 OUVERTURE DES PORTES 18H

L'ESCAPADE

SOIRÉE CONCERTS

GAETTSON • ART OF JAZZ
BALAGAN • LOST & FINE

INFOS & CONTACT : WWW.ADOSDARTS.FR •

ORGANISÉ PAR

SOUTENU PAR